

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02/07/2012 portant création du D.U - PATHOLOGIE CHROMOSOMIQUES ACQUISES
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U - PATHOLOGIE CHROMOSOMIQUES ACQUISES

Article 2 : Le jury est composé comme suit :

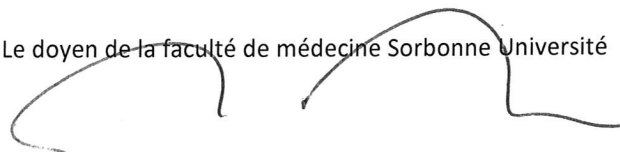
- Président du **jury session 1- le 19 juin 2018** : Pr Sophie RAYNAUD – Université de Nice- PU/PH ou son représentant
- Président du **jury session 2 - le 1<sup>er</sup> octobre 2018** : Pr Dominique LEROUX – Université de Grenoble – PU/PH ou son représentant
- Dr Chrystèle BILHOU-NABERA – PH
- Pr Edith CHEVRET (Bordeaux) – PU/PH
- Pr Fanny PEDEUTOUR (Nice) - PU/PH
- Dr Pierre LAFAGE-POCHITALOFF (Marseille) - PH
- Pr Dominique LEROUX - PU/PH
- Pr Sophie RAYNAUD -PU/PH
- Dr Yann NGUYEN - PH

Article 3 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 4 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 06 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU